

Rapport de jury

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Académie de Montpellier

- Session 2022 -

Président : Frédéric FULGENCE, Inspecteur d'académie-directeur d'académique des services de l'éducation nationale des Pyrénées Orientales.

Vice-président : Guillaume LAFFITTE, Inspecteur-conseiller technique académique école inclusive.

Avant-propos du président du jury

Le rapport de jury du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) vise à permettre aux candidats ajournés à la session 2022, comme à ceux qui se présenteront en 2023, de percevoir les compétences attendues aux diverses épreuves et d'en appréhender le haut niveau d'exigence. L'École Inclusive, où chacun a sa place, est une priorité nationale. L'objectif d'un service public de l'école inclusive est de construire une école accueillante qui s'adapte aux singularités et aux besoins éducatifs particuliers de chaque élève, en assurant une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée, en sécurisant les parcours, en consolidant les accompagnements et les formations. La conscience de ces enjeux est indispensable pour les candidats au CAPPEI et doit sous-tendre leur préparation. Il nécessite de la part des candidats un investissement important et un niveau de compétences élevé, dans des domaines diversifiés et complémentaires.

Le présent rapport a pour objectif d'éclairer sur les attentes du jury. Je souhaite à tous celles et ceux dont le projet vise à devenir personne ressource pour l'école inclusive de tirer le meilleur profit de ce rapport ainsi qu'une pleine réussite.

Tous mes remerciements aux équipes de la division des examens et concours, au vice-président, aux membres du jury qui ont contribué au parfait déroulement de ce concours et à la rédaction de ce rapport.

Le président du Jury du CAPPEI

Frédéric Fulgence

I. Cadre réglementaire

Le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) rénové fait l'objet de quatre textes réglementaires :

- **Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020** modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée.
- **Arrêté du 21 décembre 2020** modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).
- **Arrêté du 21 décembre 2020** modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.
- **Circulaire du 12 février 2021**, parue au Bulletin officiel n°10 du 11 mars 2021, relative à l'éducation inclusive, à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive.

II. CAPPEI Examen

1) Observables et points de vigilance

a. Observables à souligner

- Investissement des candidats dans l'examen : documents présentés de qualité.
- Cadre d'apprentissage bienveillant instauré par les candidats.
- Volonté de développer les démarches inclusives dans les établissements d'exercice.
- Evaluation fine des besoins des élèves permettant des propositions pédagogiques en cohérence avec le contexte d'exercice.
- Utilisation raisonnée et qualitative de l'outil numérique au service des apprentissages.
- Capacité d'analyse réflexive de la séance.
- Dossier structuré mettant en perspective le travail de rédaction.
- Connaissances solides dans le thème choisi du dossier, permettant au candidat d'expliquer ses choix pédagogiques.
- Posture ancrée dans le rôle de personne ressource au service de l'établissement et des partenaires de l'école inclusive.
- Proposition d'action de personne ressource pertinente et propice à l'appropriation des enjeux éthiques de l'école inclusive.
- Présentations orales rendues fluides et agréables par l'utilisation de l'outil informatique.

b. Points de vigilance identifiés

- Appropriation nécessaire des enjeux et attendus de la certification du CAPPEI (forme et contenus).
- Capacité d'analyse réflexive à développer : des propos argumentés et pertinents au regard des questionnements du jury. Propos reposant sur des connaissances solides en didactique et en pédagogie.
- Proposition d'une séance pédagogique répondant aux besoins des élèves : connaissance des contenus disciplinaires, de la didactique et des stratégies d'apprentissage.
- Explicitation des compétences à développer par l'élève lors de la séance pédagogique.
- Cohérence de l'évaluation des compétences des élèves avec la séance pédagogique proposée.
- Présentations orales construites et claires, respectant le temps imparti, pour chaque épreuve.
- Pertinence et exploitation réflexive des extraits de documents choisis dans le dossier professionnel.
- Relecture rigoureuse du dossier afin éviter les erreurs d'orthographe et de syntaxe.
- Compréhension des enjeux des missions de la personne ressource.

2) Conseils aux candidats

- Lire
 - Les rapports de jury antérieurs afin de cerner les attendus du CAPPEI.
 - Les textes officiels qui régissent l'école inclusive.
- Maîtriser le référentiel de compétences de l'enseignant ET le référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé.
- Etayer les choix pédagogiques par des références de la recherche en lien avec les enseignements.
- Prendre appui sur les connaissances des processus d'apprentissage pour analyser les difficultés vécus par les élèves.
- Avoir une vigilance particulière dans le transfert :
 - Des stratégies d'apprentissages ;
 - Des outils de différenciation.

3) Chiffres

Examen (toutes épreuves)

- Taux de réussite : **60,63%**
 - ❖ 133 inscrits
 - ❖ 79 candidats évalués
 - ❖ 48 admis
- Taux de réussite session 2021 : 55,95 %
- Taux de réussite session 2020 : 55,36 %

Détail des résultats

E1-2-3 : 92 candidats inscrits et 64 candidats présents (58 candidats 1er degré et 6 candidats 2nd degré)

				Inscrits 2021 : 126 candidats		Inscrits 2020 : 160 candidats			
				2022		2021		2020	
				TOTAL		TOTAL		TOTAL	
1er degré	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Admis	Refusés	Admis	Refusés	
TOTAL	82	58	37	21	26	27	40	33	
Taux de réussite			63,79%	36,21%	49,06%	50,94%	55%	45%	

2nd degré	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Admis	Refusés	Admis	Refusés
TOTAL	10	6	3	3	6	2	2	2
Taux de réussite			50%	50%	75%	25%	67%	33%

				Inscrits 2021 : 126 candidats		Inscrits 2020 : 160 candidats			
				2022		2021		2020	
				TOTAL		TOTAL		TOTAL	
1er degré - 2nd degré	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Admis	Refusés	Admis	Refusés	
TOTAL	92	64	40	24	32	29	42	35	
Taux de réussite			62,50%	37,50%	52,46%	47,54%	55%	45%	

E1: 8 candidats inscrits et 8 candidats présents (2 candidats 1er degré et 6 candidats 2nd degré)

				2022		2021		2020	
				TOTAL		TOTAL		TOTAL	
1er degré	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Admis	Refusés	Admis	Refusés	
TOTAL	2	2	0	2	7	0	2	0	
Taux de réussite			0%	100%	100%		100%		

2nd degré	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Admis	Refusés	Admis	Refusés
TOTAL	6	6	4	2	4	5	4	7
Taux de réussite			66,67%	50%	44,44%	55,56%	36,36%	63,64%

				2022		2021		2020	
				TOTAL		TOTAL		TOTAL	
1er degré - 2nd degré	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Admis	Refusés	Admis	Refusés	
TOTAL	8	8	4	2	11	5	6	7	
Taux de réussite			50%	25%	69%	31%	46%	54%	

E1+E2 2 candidats inscrits et 2 candidats présents 1er degré

				2022		2021		2020	
				TOTAL		TOTAL		TOTAL	
1er degré	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Admis	Refusés	Admis	Refusés	
TOTAL	2	2	2	0	4	1	1	1	
Taux de réussite			100%	0%	80%	20%	50%	50%	

E1+E3 4 candidats inscrits et 4 candidats présents 1er degré

				2022		2021		2020	
				TOTAL		TOTAL		TOTAL	
1er degré	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Admis	Refusés	Admis	Refusés	
TOTAL	4	4	2	2	0	1	1	0	
Taux de réussite			50%	50%	100%		100%		

E2+E3 1 candidat inscrit et 1 candidat présent 1er degré

				2022		2021		2020	
				TOTAL		TOTAL		TOTAL	
1er degré	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Admis	Refusés	Admis	Refusés	
TOTAL	1	1	1	0	0	0	2	2	
Taux de réussite			100%				50%	50%	

III. CAPPEI VAEP

1) Observables et points de vigilance

a. Observables à souligner

- Préparation de qualité des candidats.
- Echanges constructifs avec le jury.
- Compréhension des enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive.
- Structuration de l'exposé : respect du temps imparti, présentation claire et structurée.

b. Points de vigilance identifiés

- Appropriation nécessaire des enjeux et attendus de la certification du CAPPEI VAEP (forme et contenus).
- Limitation de la description des structures dans le dossier, au profit du développement des activités afin d'appuyer leur analyse en lien avec le déploiement d'une école pleinement inclusive.
- Analyse réflexive des propositions pédagogiques proposées à renforcer au regard des besoins des élèves.
- Analyse réflexive des pratiques pédagogiques de l'enseignant spécialisé en mettre en regard avec les besoins des élèves.
- Echanges avec le jury : enrichir les réponses par des appuis didactiques et pédagogiques.

2) Conseils aux candidats

- Lire les textes officiels qui régissent l'école inclusive.
- Maîtriser le référentiel de compétences de l'enseignant ET le référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé.
- Appréhender l'enjeu sociétal de l'école inclusive.
- S'inscrire dans une démarche d'analyse réflexive : se décentrer des expériences vécues.
- Choisir des activités variées pour illustrer largement la mise en œuvre des missions de l'enseignant spécialisé.
- Illustrer les réponses au jury par des exemples de situations concrètes et des résultats attendus afin d'éviter les propos seulement déclaratifs.
- Préparer un exposé oral clair et structuré.

3) Chiffres

Les membres du jury attirent l'attention des candidats sur l'exigence des attendus pour la certification du CAPPEI par VAEP.

VAE :

- Taux de réussite : **40,48%**
 - ❖ 70 inscrits
 - ❖ 55 dossiers recevables (livret 1)
 - ❖ 43 candidats qui ont renvoyé le livret 2
 - ❖ 42 candidats évalués
 - ❖ 17 validés

Détails des résultats

1er degré	Inscrits	Dossiers recevables	Transmission Livret 2	Présents	EREA/SEGPA		RASED		ULIS		UE (Sanitaire)		UE (Pénitentiaire)		TOTAL	
					Admis	Refusés	Admis	Refusés	Admis	Refusés	Admis	Refusés	Admis	Refusés	Admis	Refusés
TOTAL	49	41	31	30	4	3	0	1	4	5	2	10	1	0	11	19
Taux de réussite															36,67%	63,33%

2nd degré	Inscrits	Dossiers recevables	Transmission Livret 2	Présents	Admis		Refusés		Admis		Refusés		Admis		Refusés	
					Admis	Refusés	Admis	Refusés	Admis	Refusés	Admis	Refusés				
TOTAL	21	14	12	12	5	6	0	0	1	0	0	0	0	0	6	6
Taux de réussite															50%	50%

IV. Ressources

1) Circulaire académique CAPPEI session 2023

[Lien ACCOLAD](#)



2) Référentiel de compétences de l'enseignant

[Lien Education.gouv](#)



3) Référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé

[Lien Annexes du bulletin officiel du 11 mars 2021](#)



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAPPEI

**Référentiel des compétences caractéristiques
d'un enseignant spécialisé**

associé au référentiel des métiers du professorat

L'enseignant spécialisé est un professeur du premier ou du second degré. Il maîtrise les compétences décrites par le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013, annexe 1).

Le présent référentiel s'inscrit dans la complémentarité de celui des métiers du professorat et de l'éducation. Il décrit les compétences particulières et complémentaires attendues d'un enseignant qui accède à une certification spécialisée.

[Annexe 1 Bulletin officiel n°10 du 11-03-2021](#)

Formes d'intervention des enseignants	Compétences évaluées
<p>1. Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive</p>	<p>Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif</p> <p>Concevoir son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement</p> <p>Concevoir avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives</p> <p>Œuvrer à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture</p> <p>S'inscrire dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires</p> <p>Coordonner des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves</p>
<p>2. Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.</p>	<p>Assurer une mission de prévention des difficultés d'apprentissage</p> <p>Contribuer à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle</p> <p>Se doter et utiliser des méthodes et outils d'évaluation adaptés</p> <p>Définir des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites</p> <p>Adapter les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation</p> <p>Elaborer ou contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite</p>
<p>3. Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.</p>	<p>S'approprier et diffuser les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive (<i>Valeurs de la république, principes fondamentaux</i>)</p> <p>Répondre dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers (<i>processus d'apprentissage, diversité des élèves</i>)</p> <p>Mobiliser les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions (<i>Principes fondamentaux du système éducatif et cadre de l'école</i>)</p> <p>Connaitre et coopérer avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive</p> <p>Construire des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation</p> <p>Concevoir et en mettre en œuvre des modalités de co-intervention (<i>Équipe et partenaires</i>)</p> <p>Construire et animer des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur le thème de l'éducation inclusive</p> <p>Prévenir l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière (<i>Connaissance et observation des besoins des élèves</i>)</p>

4) Cap école inclusive

Lien Réseau Canopé

- ✓ Une plateforme de ressources pour les enseignants et les AESH.
- ✓ Des outils pour accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers



Lien guide académique Cap école inclusive



Cap école inclusive

Observer Aménager et adapter S'informer Accompagner l'orientation



Une plateforme de ressources pour les enseignants et les AESH

En accès réservé, avec création gratuite d'un compte :

reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive

- messagerie électronique professionnelle : ac-montpellier.fr
- code UAI de l'établissement d'affectation (7 chiffres et 1 lettre : adresse électronique)

Des outils pour accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers

La plateforme met à disposition

Des outils clés en main pour repérer et répondre aux besoins des élèves :

- Une grille d'observation à compléter en ligne ou télécharger ;
- Des dizaines de fiches pédagogiques pour adapter son enseignement ;
- Une entrée par les troubles identifiés des élèves.

Conçus par des enseignants et experts scientifiques, pour un appui à la formation

Des ressources pour s'informer et se former :

- Des vidéos d'animation pour comprendre ce que ressent l'élève en raison de son trouble ;
- Des podcasts pour enrichir sa pratique pédagogique et bénéficier des conseils de pairs ;
- Des interviews d'experts pour s'informer et se former.